

À quoi ressemblerait un pacte numérique mondial juste du point de vue africain ?

Consultation de Research ICT Africa pour le Pacte numérique mondial du Secrétaire général des Nations unies

6 Avril 2023

Introduction

- La numérisation de l'économie et de la société et la donnéification de la quasi-totalité des activités des personnes connectées ont favorisé l'efficacité économique, élargi l'accès aux moyens de production et de communication et stimulé l'innovation
- Toutefois, ces opportunités et les risques associés à ces développements technologiques sont inégalement répartis entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci
- Les inégalités sont exacerbées lorsque les nouvelles technologies à usage général, telles qu'Internet et l'intelligence artificielle, se superposent aux inégalités structurelles existantes.
- Des risques importants émergent alors en ce qui concerne les droits humains individuels et collectifs.
- Une sphère publique de plus en plus numérisée qui s'accompagne d'une érosion démocratique, d'une désinformation et de désordres de l'information
- **Le secrétaire général des Nations unies a appelé à refonder le contrat social, ancré dans les droits humains et l'égalité des sexes, afin de rétablir la confiance et la cohésion sociale que les personnes ont besoin dans leur vie quotidienne. Soulignant le caractère central de l'inclusion numérique dans la société contemporaine, le Programme commun, issu de la déclaration de l'Assemblée générale en 2021, appelle à un Pacte numérique mondial (Global Digital Compact)**

Quelles politiques et formes de gouvernance sont nécessaires pour accéder aux **biens publics numériques mondiaux** au niveau national, pour **corriger les inégalités numériques, mettre à profit le potentiel des nouvelles technologies pour un développement social et économique** et améliorer l'efficacité et la fourniture du secteur public et **pour créer de la valeur publique** ?

Sept domaines essentiels sont concernés :

- L'inégalité intersectionnelle et le paradoxe de l'inégalité numérique
- Les données publiques
- La connectivité, l'accès, le prix, la qualité
- Le commerce électronique, le travail, la fiscalité et protection sociale
- La gouvernance et la justice des données
- La désinformation et les désordres de l'information
- L'IA au service de l'Afrique

Garantir l'accès aux biens publics numériques mondiaux

- Les biens publics sont normalement **financés grâce à une contribution générale** (impôts).
- Les difficultés dans la mobilisation des ressources publiques (de l'État) pour la fourniture de biens publics ont attiré l'attention sur le fait que celle-ci **s'accompagne d'une certaine forme d'exclusion**, en offrant au marché un rôle beaucoup plus important dans la fourniture de ces biens.

	Exclusifs	Non exclusifs
Rivaux	Biens privés alimentation, vêtements, voitures et autres biens de consommation	Biens communs poisson, bois, charbon
Non rivaux	Biens de club cinémas, parkings privés, télévision par satellite	Biens publics aviation, défense nationale

- Ceci rend la plupart des biens publics **impurs pour avoir été rendus exclusifs**, souvent par le biais d'une réglementation (comme l'octroi de licences d'utilisation du spectre) et/ou à des fins de commercialisation, de monétisation et de profit.
- Les débats idéologiques sur l'approvisionnement par l'État et le secteur privé se sont polarisés. Dans la pratique, **les acteurs étatiques et non étatiques régulent mutuellement leurs capacités à fournir, à accéder et à distribuer des biens publics**.
- **Des intérêts dominants et une réglementation inefficace** ont compromis l'idéal des biens publics
- Une **réglementation démocratique devrait défendre l'intérêt public** en excluant les acteurs ou les pratiques qui ne servent que l'intérêt privé, et en promouvant les acteurs et les pratiques qui reflètent l'intérêt sociétal que représente le fait d'avoir des biens publics inclusifs.
- **le caractère toujours plus " mondialisé " des biens publics numériques requiert une gouvernance mondiale** qui doit être mise en œuvre au niveau national.

Domaines essentiels

Inégalité intersectionnelle

- Les personnes qui se trouvent **à l'intersection de multiples inégalités** (relatives à la couleur de peau, le genre, la classe sociale, le lieu de résidence, l'appartenance ethnique, la religion) sont les plus marginalisées sur le plan numérique.
- La quantification de l'intersectionnalité est critiquée à juste titre pour son **instrumentalisme**, **mais** elle peut mettre en évidence la **nature multidimensionnelle de l'inégalité numérique**.
- **Le genre en tant que "mode stratégique"** (unité d'analyse cohérente) - la création de bases de données probantes pour l'élaboration des politiques implique de disposer de données **différenciées selon le genre, rigoureuses, qui mettront en évidence d'autres inégalités** et permettront d'isoler avec plus de précision les points exacts et différenciés de l'intervention politique nécessaires pour remédier à l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Paradoxe de l'inégalité numérique

- **Au fur et à mesure que le nombre de personnes connectées augmente**, les inégalités numériques se creusent.
- Non seulement entre les personnes connectées et non connectées, mais également entre celles qui disposent des **ressources techniques et financières nécessaires pour utiliser Internet** de manière active ou même "productive" pour prospérer et ceux qui sont encore peu présents en ligne.
- L'inégalité numérique fondamentale (reflétant l'inégalité structurelle mais l'aggravant également) **se traduit par un biais, une invisibilité et une sous-représentation dans le domaine de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle**.

Des données publiques pour remédier à l'inégalité numérique dans le cadre de stratégies d'accès alternatives

Utilisation d'Internet

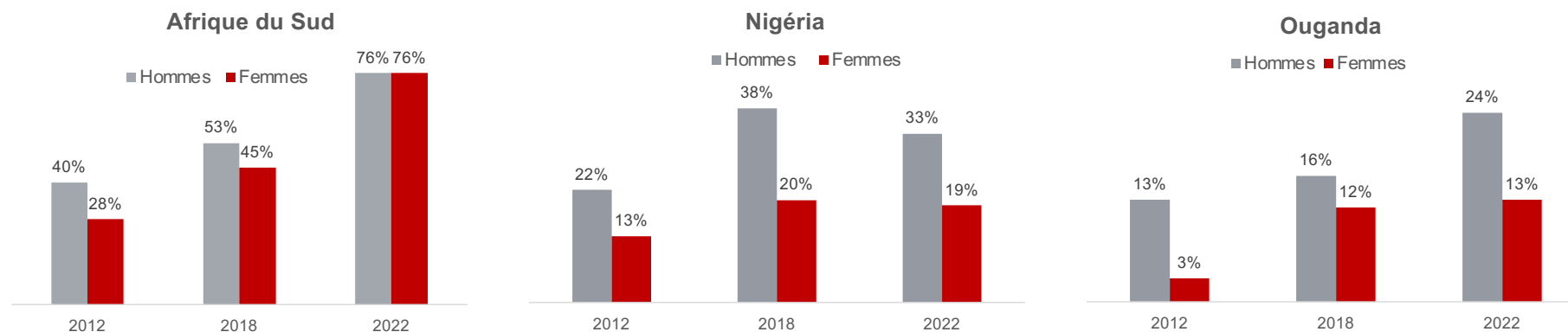
- ▶ **Internet est depuis longtemps une source de possibilités innombrables d'épanouissement personnel, de développement professionnel et de création de valeur**
- ▶ **Internet peut reproduire et même exacerber les inégalités socio-économiques présentes dans la société en cas de mauvaise gestion**
- ▶ **L'utilisation d'Internet s'est intensifiée pendant la pandémie**
 - Avec la pandémie de COVID-19, Internet est devenu une nécessité vitale pour travailler, apprendre, accéder aux services de base et rester en contact.
 - Actuellement, 2,9 milliards de personnes à travers le monde ne sont pas connectées et 96 % d'entre elles vivent dans des pays en développement

Mesurer l'inégalité numérique

Il est essentiel de pallier l'inégalité numérique pour promouvoir la justice sociale et réduire les disparités

- ▶ **En 2022, 62 % des hommes utilisent Internet contre 57 % des femmes, ce qui signifie que l'écart hommes/femmes en matière d'utilisation d'Internet est de 8 %**
- ▶ **Ce fossé est encore plus flagrant dans les PMA, où seulement 19 % des femmes utilisent Internet en 2020, contre 86 % dans les pays développés.**
- ▶ **On constate un manque considérable de données de qualité publiques pouvant rendre compte des inégalités numériques auxquelles sont confrontés certains groupes marginalisés spécifiques, notamment en ce qui concerne les besoins des personnes qui ne sont pas en ligne.**
- ▶ **Depuis 2004, RIA produit des données de haute qualité sur la numérisation et la donnification en Afrique.**

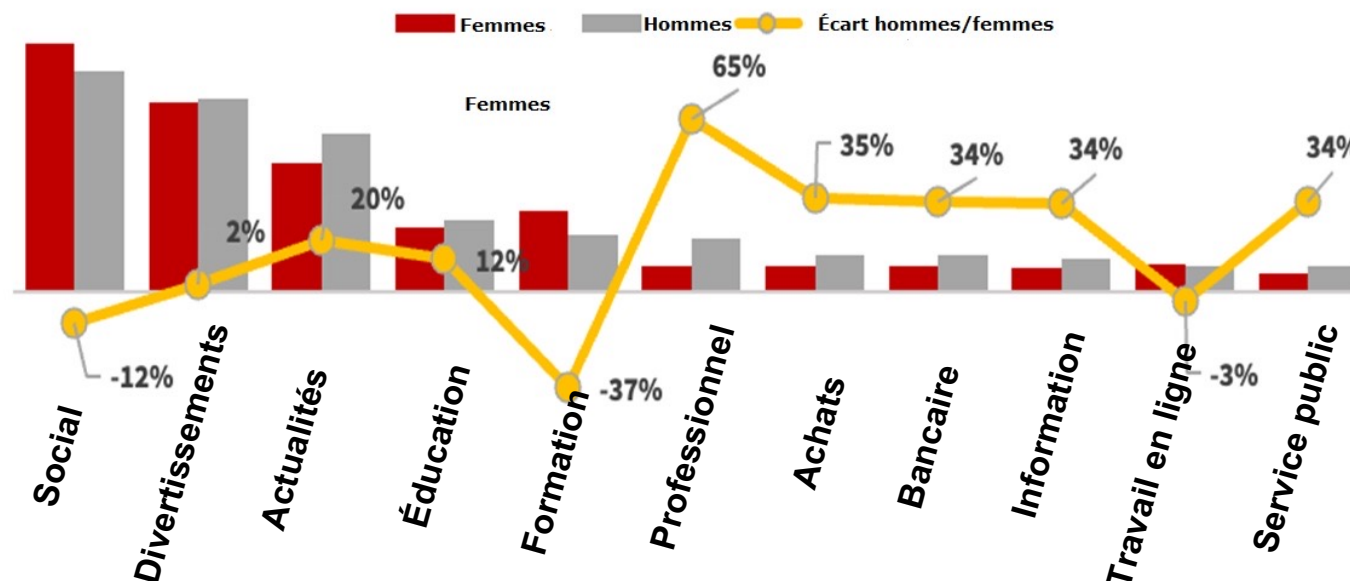
Résultats d'une enquête récente sur l'accès à Internet en Afrique



Source des données : ([RIA, 2022](#))

- ▶ Ces dernières années, des variations de l'accès à Internet et de l'inégalité ont été observées selon les pays africains
- ▶ L'écart se réduit en Afrique du Sud tandis qu'il se creuse au Nigeria et en Ouganda, malgré la transformation numérique induite par la pandémie de COVID-19.

Graphique 2 : Accès à Internet des femmes en fonction de la situation géographique, du niveau de revenu et du niveau d'éducation en Afrique du Sud



Source des données : [\(RIA, 2022\)](#)

- Les écarts hommes/femmes sont hétérogènes selon les secteurs et plus importants dans les services professionnels
- Lorsqu'il n'y a pas de fossé entre hommes et femmes en termes d'accès, des inégalités apparaissent en ce qui concerne la capacité à utiliser Internet de manière constructive

Recommandations

Ventilation des indicateurs sur l'utilisation des TIC par les particuliers

- ▶ **Produire de meilleures données**
- ▶ **Différentes caractéristiques démographiques et socio-économiques des individus**
- ▶ **Indicateurs sensibles au genre**
- ▶ **Inclure l'expérience des personnes non connectées qui sont souvent "invisibles" dans les ressources de données disponibles**
- ▶ **Couverture d'un plus grand nombre de pays**
- ▶ **Créer un fond de solidarité numérique**

Connectivité

Recommandations

- **Des approches réglementaires innovantes** : Les fournisseurs de connectivité non traditionnels et les solutions d'accès complémentaires, tels que les fournisseurs de spectre dynamique, les micro-opérateurs et les réseaux communautaires, demeurent trop peu considérés et ne sont souvent pas intégrés dans les régimes d'autorisation existants, en particulier pour ce qui est de la fourniture de la connectivité du dernier kilomètre.
- **Le spectre** : Les nouvelles approches en matière d'assignation du spectre devraient tenir compte des innovations récentes qui permettent un accès dynamique au spectre et un partage du celui-ci :
 - **Développer des incitations administratives** pour encourager les détenteurs de licences à libérer le spectre qui n'est pas utilisé (" utilisez-le ou partagez-le "). Accorder aux opérateurs des réductions fiscales ou leur reverser le bénéfice de la vente aux enchères des licences de spectre 5G en échange du partage des fréquences qui leur sont actuellement attribuées. Retirer le spectre aux opérateurs qui ne l'utilisent pas dans l'ensemble de leur concession ou de leur zone de licence.
 - **Créer des modèles commerciaux fondés sur la réglementation**, dans lesquels les petits opérateurs aident les opérateurs historiques à remplir leurs obligations de service universel. Attribuer des fréquences qui n'ont pas nécessairement de valeur pour les opérateurs, mais qui auront un impact significatif pour les petits opérateurs et les réseaux communautaires, telles que les fréquences inutilisées dans les zones rurales et isolées.
 - **Introduire des exemptions de licence simplifiées** ou des licences à faibles coûts de transaction pour les petits opérateurs et les réseaux communautaires.
 - *Prévoir des incitations pour la desserte des zones rurales, éloignées ou mal desservies.*
 - Réviser les redevances d'utilisation du spectre afin d'encourager une utilisation plus efficace du spectre, sans redevance.

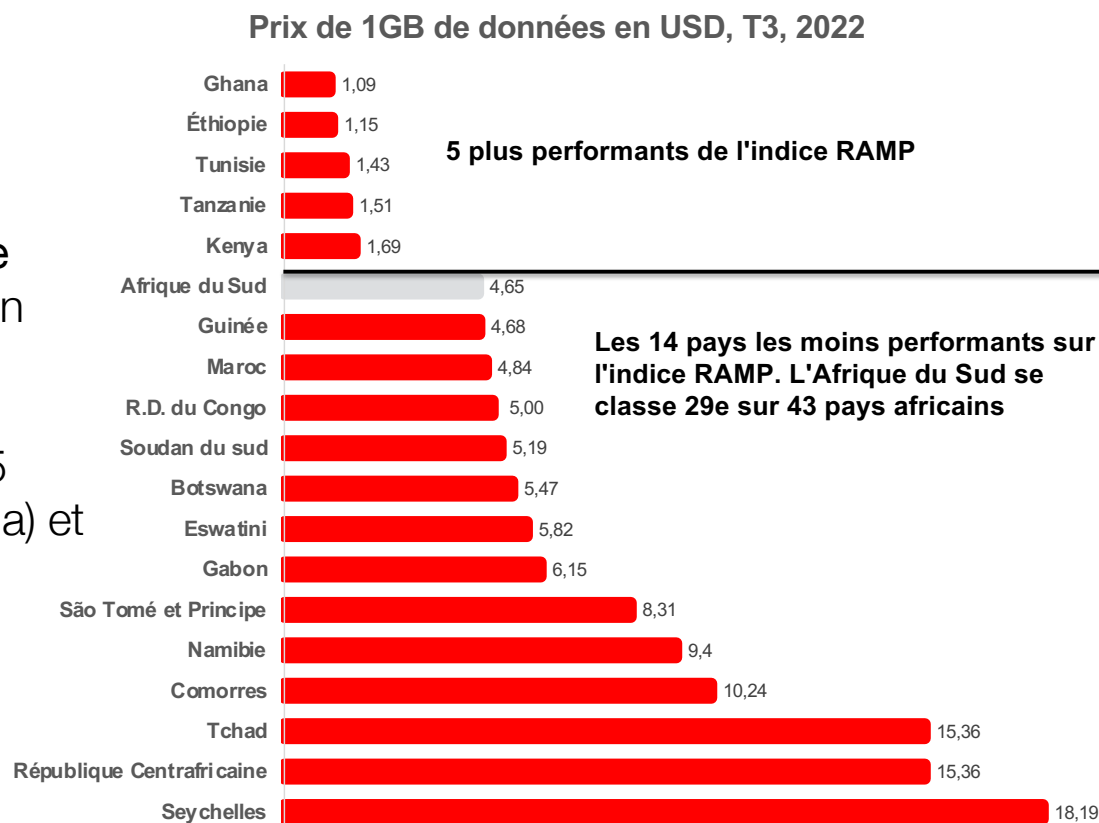
Connectivité

Recommandations - suite

- **Le partage des infrastructures** : Des dispositions réglementaires imposant le partage des infrastructures peuvent freiner la concentration du marché et minimiser la redondance et la duplication inutiles d'investissements dans les infrastructures de soutien (gaines, poteaux, tours, réseaux de distribution d'énergie). Ceci permettrait de réinvestir les coûts d'infrastructure dans l'amélioration de la qualité du service et atténuerait les obstacles à l'entrée sur le marché.
- **Données ouvertes et transparence** : des données ouvertes sur les télécommunications sont nécessaires (informations détaillées sur l'infrastructure existante, l'équipement, les plans d'attribution du spectre, la dorsale de fibre optique, etc.) ainsi que des informations transparentes sur la tarification de la liaison terrestre.
- **Le financement public** : Créer des FSU plus souples et plus responsables qui atteignent les personnes non connectées et mal desservies, tout en promouvant la concurrence et la résilience grâce à une base d'opérateurs/prestataires plus diversifiée.
- **Renforcement des capacités réglementaires et prise de décision participative** : essentiel pour que d'autres parties prenantes (telles que la société civile et le monde universitaire) soient impliquées au travers de :
 - La formation des régulateurs nationaux, des autorités de régulation régionales, des décideurs politiques et des détenteurs de fonds publics au sujet du paysage technologique en constante évolution.
 - La collaboration avec les régulateurs et les décideurs politiques pour étudier l'impact des innovations sur leurs propres cadres politiques et réglementaires, et les mettre à jour.

Prix et qualité

- ❖ Indice RAMP, base trimestrielle
- ❖ Coût élevé des données en Afrique
 - Pouvoir de marché et position dominante
 - Taxe sur les médias sociaux (dont le prix est passé de 1,5 USD à 4,27 USD en Ouganda) et la taxe d'accise sur l'argent mobile.



RAMP, T3 2022

Recommandations

- ❖ Les autorités de régulation doivent contrer les pratiques anticoncurrentielles sur les marchés des données en Afrique. Ceci peut se faire en ciblant les obstacles qui existent sur le marché de gros, tels que les coûts d'itinérance et de location d'installations.
- ❖ Interdire l'imposition de droits d'accise régressifs sur les médias sociaux et l'argent mobile.

Prix et contrôle de la qualité...

- ❖ Amélioration significative de la connectivité en Afrique.
- ❖ La population africaine couverte par un signal 3G a augmenté de 186 % entre 2010 et 2020.
- ❖ La couverture 4G a enregistré une croissance encore plus importante en Afrique, ayant presque triplé au cours des cinq dernières années.
- ❖ Mais les pays africains n'ont pas pleinement atteint l'objectif de développement durable (ODD) 9, cible c, qui entend « fournir un accès universel et abordable à l'internet dans les pays les moins avancés d'ici à 2020 ».
- ❖ Le Speedtest® d'Ookla® a relevé des vitesses moyennes faibles pour l'internet mobile et l'internet fixe dans les pays africains étudiés.
- ❖ Avant même le début de la pandémie, la vitesse était inférieure au seuil acceptable de 10 Mbps, considéré comme la limite inférieure d'un service à large bande de qualité. Contrairement à ce que l'on est susceptible de constater dans les pays de l'OCDE, l'internet mobile offre généralement un service plus rapide que l'internet fixe.

Recommandations

- Accroître les investissements consacrés à la qualité du réseau, en tenant compte des redevances de spectre, peut réduire les prix et permettre aux ORM d'offrir une meilleure performance et donc une meilleure qualité de service à des prix abordables pour les utilisateurs.
- Encourager le passage aux dernières technologies telles que la 4G et la 5G aura un impact sur la vitesse. Pour que les réseaux soient en mesure de fournir les vitesses cibles, une plus grande densité de tours de téléphonie mobile supportées par la technologie 4G ou 5G est nécessaire. Un partage des infrastructures peut contribuer à réduire les coûts d'investissement élevés liés à la modernisation du réseau.

Commerce électronique, travail, fiscalité et protection sociale -SM

Principaux points émergeant

Commerce électronique

- Le marché unique numérique offrira à l'Afrique la possibilité de disposer de l'échelle et de la portée nécessaires pour exploiter un marché de données compétitif à l'échelle mondiale.

Travail

- Les plateformes numériques pourraient offrir des formes alternatives de travail pour réduire le chômage de masse dans de nombreux pays du continent, bien que ce type de travail soit souvent caractérisé par des conditions de travail précaires.

Fiscalité

- Les plateformes numériques mondiales opérant dans les pays en développement transfèrent leurs bénéfices et ne respectent pas les réglementations nationales.
- Des droits d'accises dégressifs sont prélevés sur l'utilisation des médias sociaux

Protection sociale

- Les difficultés de versement de l'aide sociale sur le continent peuvent être surmontées par le recours aux canaux numériques

Recommandations politiques

- ❖ Engager un dialogue constant et inclusif entre les différentes parties prenantes afin de permettre une discussion ouverte et transparente sur la manière d'améliorer le commerce numérique.
- ❖ Les principaux obstacles structurels qui entravent les droits du travail en ligne, l'égalité entre les hommes et les femmes et la protection sociale inclusive devraient être supprimés.
- ❖ Prendre en compte les difficultés juridictionnelles liées à l'application de la législation lorsque les plateformes numériques ne sont pas physiquement présentes dans le pays.
- ❖ Les plateformes numériques géolocalisées devraient être contraintes, par le biais d'une gouvernance mondiale, à élaborer des stratégies de communication et des algorithmes innovants et plus transparents afin de favoriser des conditions de travail stables et fiables.
- ❖ Les régimes fiscaux nationaux et régionaux devraient concourir à la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices en taxant efficacement les plateformes numériques.

Gouvernance des données et Justice des données pour l'Afrique

Nombreux sont les cadres de gouvernance des données qui n'abordent pas la question de l'inégalité et les formes d'exploitations qui découlent de la collecte des données.

- ❖ Les recherches de RIA ont donné lieu à deux documents d'information sur les données et la justice économique, et sur les données et la justice sociale
- ❖ Le Cadre stratégique de l'Union africaine en matière de données 2022 aborde la question de la justice en matière de données :

« créer un environnement de données consolidé et des systèmes harmonisés de gouvernance des données numériques afin de permettre la circulation libre et sécurisée des données sur le continent tout en préservant les droits humains, en assurant la sécurité et en garantissant un accès équitable aux avantages, tout comme leur partage. »

- ❖ Le cadre recommande aux États de prendre les mesures suivantes concernant la justice des données :
 - « Protéger les droits humains dans l'environnement numérique grâce à l'État de droit »
 - « Veiller à ce que les dispositions institutionnelles et les réglementations ne soient établies que par des processus inclusifs, consultatifs et transparents »
 - « Veiller à ce que les institutions chargées de superviser l'utilisation des données, ainsi que les producteurs de données publics et privés, soient responsables de l'utilisation des données publiques et personnelles »

Principes de la gouvernance des données

Le cadre fournit les principes suivants pour régir la gouvernance des données :

- ❖ **Coopération** : « les États membres de l'Union africaine coopèrent en matière d'échange de données, reconnaissant les données comme un apport central de l'économie mondiale et l'importance de l'interopérabilité des systèmes de données pour un marché unique numérique africain florissant ».
- ❖ **Intégration** : « Le cadre favorise les flux de données intra-africains, supprime les obstacles juridiques à la circulation des données, en tenant compte uniquement de la sécurité, des droits de l'homme et de la protection des données nécessaires. »
- ❖ **Équité et l'inclusivité** : « Pour la mise en œuvre du cadre, les États membres doivent veiller à ce qu'il soit inclusif et équitable, qu'il offre des opportunités et des avantages à tous les Africains et, ce faisant, qu'il cherche à redresser les inégalités nationales et mondiales en tenant compte des voix de ceux qui sont marginalisés par les développements technologiques ».
- ❖ **Confiance, sécurité et responsabilité** : « Les États membres encouragent la mise en place d'environnements de données fiables, sûrs et sécurisés, responsables vis-à-vis des personnes concernées, et conformes à l'éthique et à la sécurité dès la conception ».
- ❖ **Souveraineté** : « Les États membres, la CUA, les CER, les institutions africaines et les organisations internationales coopèrent pour créer des capacités permettant aux pays africains de gérer eux-mêmes leurs données, de tirer parti des flux de données et de gérer les données de manière appropriée ».
- ❖ **Complet et tourné vers l'avenir** : « Le cadre permet la création d'un environnement qui encourage l'investissement et l'innovation par le développement des infrastructures, des capacités humaines et l'harmonisation des réglementations et de la législation ».
- ❖ **Intégrité et justice** : « Les États membres veillent à ce que la collecte, le traitement et l'utilisation des données soient justes et légaux, et à ce que les données ne soient pas utilisées pour exercer une discrimination injuste ou porter atteinte aux droits des personnes. »

Justice des données - Document d'information sur la justice sociale et économique

Aspects clés de la justice informatique pour les gouvernements et les décideurs politiques

- ❖ La justice des données s'appuie sur la justice sociale ;
- ❖ La justice en matière de données est centrée sur le renversement des inégalités structurelles et historiques ;
- ❖ La justice des données est ancrée dans les droits individuels et collectifs ;
- ❖ La justice des données repose sur une gouvernance démocratique ;

Les droits qu'un cadre économique et de données devrait prévoir

- ❖ Le droit de tirer profit de ses données et d'éviter les préjudices économiques ;
- ❖ Le droit d'accéder à ses données, y compris d'en accorder l'accès à des tiers de son choix ;
- ❖ Le droit à une représentation par les données appropriée, y compris à l'invisibilité et de rester absent ;
- ❖ Le droit de participer à la gouvernance des données et des systèmes économiques basés sur les données.

Source : Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (GPAI)

Désinformation et désordres de l'information

- ❖ Les lois relatives aux désordres de l'information sont souvent **ambiguës**
- ❖ Si les États ne disposent pas de réglementations appropriées pour traiter et rendre compte des troubles de l'information en ligne, **ils sont également limités en ce qui concerne la régulation de l'identification sur les plateformes numériques mondiales.**
- ❖ Les efforts de modération du contenu visant à supprimer les contenus préjudiciables sont **opaques et font appel à des normes de travail abusives**
- ❖ Le personnel local des entreprises mondiales est **peu réparti sur le continent et n'est donc pas en mesure de travailler sur les différents contextes africains**
- ❖ Les facteurs expliquant cette prolifération sont : **l'économie de l'attention, les systèmes publicitaires automatisés, les manipulateurs externes, les priorités des entreprises en matière de dépenses, le déficit de connaissances des parties prenantes et des lacunes des politiques sur les plateformes concernant leur mise en œuvre**
- ❖ Application discriminatoire des politiques de régulation des plateformes par les principaux opérateurs de plateformes :
 - les plateformes sont **lentes à réagir aux situations d'urgence** qui entraînent de **graves violations des droits humains**, et
 - elles **n'ont pas investi dans les langues africaines** pour la modération et, par conséquent, **n'ont pas fourni de supports linguistiques pour le retrait de contenu.**

Recommandations politiques

- ❖ Le Pacte numérique mondial devrait **promouvoir les droits humains et le développement durable en tant que normes internationales communément admises**, constituant le fondement de tous les dispositifs réglementaires, partout dans le monde.
- ❖ **Les principes de l'UNESCO peuvent s'appliquer aux mécanismes d'autorégulation et de corégulation, et être institutionnalisés dans des rôles multipartites** à tous les niveaux de l'élaboration, de l'application, du suivi, de la surveillance et de l'examen des règles.
- ❖ **Les plateformes peuvent être incitées à préciser la manière dont elles concilient les dimensions mondiales et locales de leurs conditions d'utilisation** et à fournir des ressources plus équitables (et vérifiables) pour le contrôle et la modération des contenus dans le Sud.
- ❖ La meilleure manière de s'attaquer à la désinformation et aux discours haineux en ligne est de **combiner différents dispositifs réglementaires dans un système global hybride** comprenant la délégation légale de rôles aux plateformes, des codes de conduite efficaces, la garantie que les régulateurs statutaires sont structurellement indépendants.
- ❖ **Promouvoir les initiatives en faveur des données ouvertes** afin de faciliter la vérification des faits et le partage des connaissances entre les publics.

Tirer parti de l'intelligence artificielle au bénéfice de l'Afrique

- ❖ Alors que l'IA prolifère rapidement sur le continent africain, il est essentiel de veiller à ce que son développement et son utilisation favorisent la justice socio-économique, réduisent la pauvreté et, plus fondamentalement, protègent et soutiennent l'exercice et la réalisation de tous les droits humains.
- ❖ Pour contrôler les risques et guider l'application de l'IA au service du bien public, il est nécessaire d'évaluer les réglementations existantes et d'identifier les lacunes réglementaires.
- ❖ La majorité de l'utilisation de l'IA en Afrique australe indique que ;
 - L'IA est principalement utilisée par des entreprises privées, ce qui suggère que des efforts sont nécessaires pour soutenir les capacités du secteur public ;
 - Les utilisations relèvent principalement de la sphère de la politique de l'emploi, ce qui indique qu'il est nécessaire de donner la priorité aux politiques et aux programmes qui traitent des scénarios de l'avenir du travail, tels que la requalification et les transitions professionnelles
 - Des efforts considérables sont nécessaires pour s'assurer que les responsables de projets d'IA comprennent et prennent en compte les implications potentielles de leurs produits et projets en matière d'éthique et de droits humains.
- ❖ Si peu de pays africains disposent de politiques en matière d'IA, il est nécessaire d'assurer la coopération entre les pays et les organismes régionaux, entre les pays et les entreprises technologiques, afin d'accroître les capacités des autorités locales à mettre en œuvre ces politiques.

Mauvaise utilisation de l'IA en Afrique

1. La gouvernance des données au service de l'innovation de l'IA en Afrique

- ❖ Domination des monopoles technologiques mondiaux et nationaux qui exercent leur contrôle et leur pouvoir en collectant massivement des données et en possédant des infrastructures.
- ❖ Manque d'initiatives en matière de données ouvertes

2. IA et identification biométrique

- ❖ Vulnérabilité aux cyber-attaques et au repartage des données par des tiers, ce qui rend les citoyens vulnérables aux atteintes à la protection des données.

3. IA et travail en Afrique

- ❖ L'Afrique contribue de manière significative à la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'IA en tant que fournisseur de matières premières pour la technologie, producteur de données, modérateur de contenu humain complétant la modération basée sur les algorithmes, nettoyeur d'ensembles de données et fournisseur de contenu aux machines pour l'apprentissage automatique.
- ❖ Les réglementations des plateformes doivent tenir compte des hiérarchies mondiales selon lesquelles des travailleurs des pays du Sud effectuent des travaux pour des utilisateurs situés des pays du Nord.

Recommandations politiques

Développement d'infrastructures : Les gouvernements devraient donner la priorité à l'élaboration de politiques garantissant une infrastructure « sûre, sécurisée et inclusive » pour le développement des systèmes d'IA.

Adopter une approche sensible au genre et à l'intersectionnalité pour remédier aux inégalités actuelles : Développer la collecte d'informations/de données intégrant la dimension de genre pour le secteur des TIC dans son ensemble afin d'éclairer les politiques susceptibles de faire progresser et d'assurer un leadership actif et une participation des femmes dans les services numériques et d'intelligence artificielle.

Promouvoir les systèmes de valeurs centrés sur l'Afrique dans l'éthique de l'IA : Il est essentiel de répondre aux préoccupations éthiques liées au déploiement de l'IA en créant des cadres réglementaires et politiques axés sur les valeurs et les principes africains.

Collaboration et partage des connaissances : Une collaboration et un partage des connaissances entre les pays et les régions sont nécessaires pour promouvoir le déploiement mondial de l'IA dans une optique de création de valeur publique.

Aide internationale au développement : Alors que les donateurs et les organisations intergouvernementales soutiennent les efforts pour mettre en place une infrastructure numérique inclusive et développer des capacités locales à long terme en matière de gouvernance de l'IA, il convient de veiller davantage à ce que les États africains conservent leur souveraineté dans l'élaboration de solutions de gouvernance de l'IA qui respectent les valeurs nationales.

Responsabilité en matière de risques : Les entreprises qui favorisent le développement rapide de l'IA devraient rendre compte aux autorités publiques des risques actuels et futurs présentés par les technologies et être tenues de les contrôler et de faire en sorte que la confiance internationale se maintienne.

Merci